

Postulat Axel Marion et consorts – Aide aux entreprises qui prennent en apprentissage des jeunes adultes en situation difficile

Texte déposé

Un nombre de plus en plus grand de jeunes arrivent au stade du pré-apprentissage ou en apprentissage suite à un parcours semé d'embûches, que ce soit sur le plan familial et/ou scolaire. Beaucoup ont effectué des passages, parfois cumulés, dans les Module d'activités temporaires alternatives à la scolarité (MATAS), l'Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion (OPTI), le semestre de motivation (SEMO), les mesures d'insertion sociale (MIS), le programme de formation pour les jeunes adultes en difficulté (FORJAD) et peuvent avoir aussi des prestations d'assurance-invalidité (AI). Ces jeunes sont souvent encore fragilisés par ce ou ces passages et l'arrivée dans le monde du travail n'est pas simple. Les patrons d'entreprises qui les prennent en apprentissage ou en emploi savent qu'ils devront leur consacrer du temps. Or, dans un monde concurrentiel, les patrons doivent gérer leur personnel et leur outil de travail tout en recherchant des commandes. Ils se plaignent fréquemment des contraintes liées à l'encadrement de jeunes.

Le présent postulat demande qu'une étude soit faite sur les aides possibles aux entreprises qui auraient des jeunes en difficultés en apprentissage ou en emploi chez eux. Ces aides ne doivent pas entraîner une augmentation des dépenses pour l'Etat mais viser principalement des simplifications administratives et un appui socio-éducatif où cela est nécessaire.

Cette étude devrait comprendre notamment :

- Un recensement des obligations administratives demandées aux employeurs de ces jeunes ;
- Un état des lieux de l'aide possible pour les alléger ;
- Un état du dialogue entre les différents services pour répondre aux besoins des employeurs ;
- Un recensement des mesures d'encadrement individualisées offertes selon l'article 77 de la Loi sur la formation professionnelle (LVLFP) et la liste des compléments nécessaires à créer pour faire face aux nouveaux défis.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Axel Marion
et 27 cosignataires*

Développement

M. Axel Marion (AdC) : — Je serai bref car mon texte est clair en lui-même. Il s'inscrit dans la salve des interventions du centre et de la droite, déposées lors de la séance précédente. L'idée est d'aider les entreprises à accueillir dans les meilleures conditions possibles les jeunes qui sont intégrés dans les différents programmes d'aide, de passage, ou de transition vers l'emploi. En effet, dans une conception intelligente d'une forme de partenariat public/privé, dans ce domaine, il faut que les entreprises jouent le jeu. Et Dieu sait que, dans le canton de Vaud, de nombreux entrepreneurs et patrons, notamment de petites et de moyennes entreprises (PME) sont prêts à jouer ce jeu, mais il leur faut des assurances et des aides. Il ne s'agit pas forcément d'aides financières, d'ailleurs ; il peut aussi s'agir d'allègements administratifs, par exemple. Voilà ce que vise mon texte, dont l'idée est de renforcer le partenariat entre le public et le privé, dans l'intérêt de toutes les parties, notamment les jeunes et les entreprises.

Ce texte s'inscrit dans notre philosophie, au centre, d'une complémentarité entre l'Etat, l'individu et l'économie, à la recherche de solutions pragmatiques. Ici, par exemple, le fait de privilégier des solutions administratives, pas forcément financières et à la charge de l'Etat, montre notre orientation

vers le résultat plutôt que dans les effets d'annonce. Rien ne sert d'ajouter encore des mesures de transition si, à la fin, l'entreprise n'est pas prête ou ne dispose pas des conditions favorables à l'accompagnement d'un jeune dans son complet développement. C'est la raison pour laquelle je dépose ce texte, dont je me réjouis de discuter en commission avec des collègues de tous les partis.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.